

GESTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES



GESTION INDIVIDUELLE : de la naissance à la rupture du contrat de travail...

- Services de « relocation »
- Contrats de travail et avenants
- Offres d'emploi*
- Courriers individuels aux salariés
- Déclarations accidents du travail ou maladie professionnelle
- Ruptures du contrat de travail

GESTION COLLECTIVE :

- Rédaction de Règlement intérieur (Entreprises > 20 salariés)
- Déclarations des mouvements de main d'œuvre
- Élaboration et suivi de tableaux de bord
- Suivi de l'affichage et des déclarations obligatoires
- Notes de services ou d'information

GESTION DE LA FORMATION CONTINUE :

- Interview du chef d'entreprise sur sa stratégie
- Recueil des besoins
- Élaboration du plan de formation et aide à l'identification des organismes
- Mise en œuvre et suivi des actions de formation
- Gestion des outils de mesure de la satisfaction, de l'efficacité et tableaux de bord

GESTION DES RELATIONS SOCIALES :

Nous accompagnons l'entreprise sur les questions sociales lors de réunions de négociations, ou de consultations, avec différents interlocuteurs tels que :

- Les salariés
- Les Instances professionnelles
- Les organisations syndicales
- Les organismes sociaux

** Dans le respect et en application des procédures en vigueur en Principauté, notamment celles relatives aux dispositions de la loi n°629 du 17/7/1957.*